

Pièce : PA 4-3

Clôtures et prescriptions paysagères

OBJET:

Permis d'Aménager

MAITRE D'OUVRAGE:

Lotisseurs de l'Ouest
145 Bis Boulevard Sautel
17000 LA ROCHELLE

ADRESSE DU PROJET :

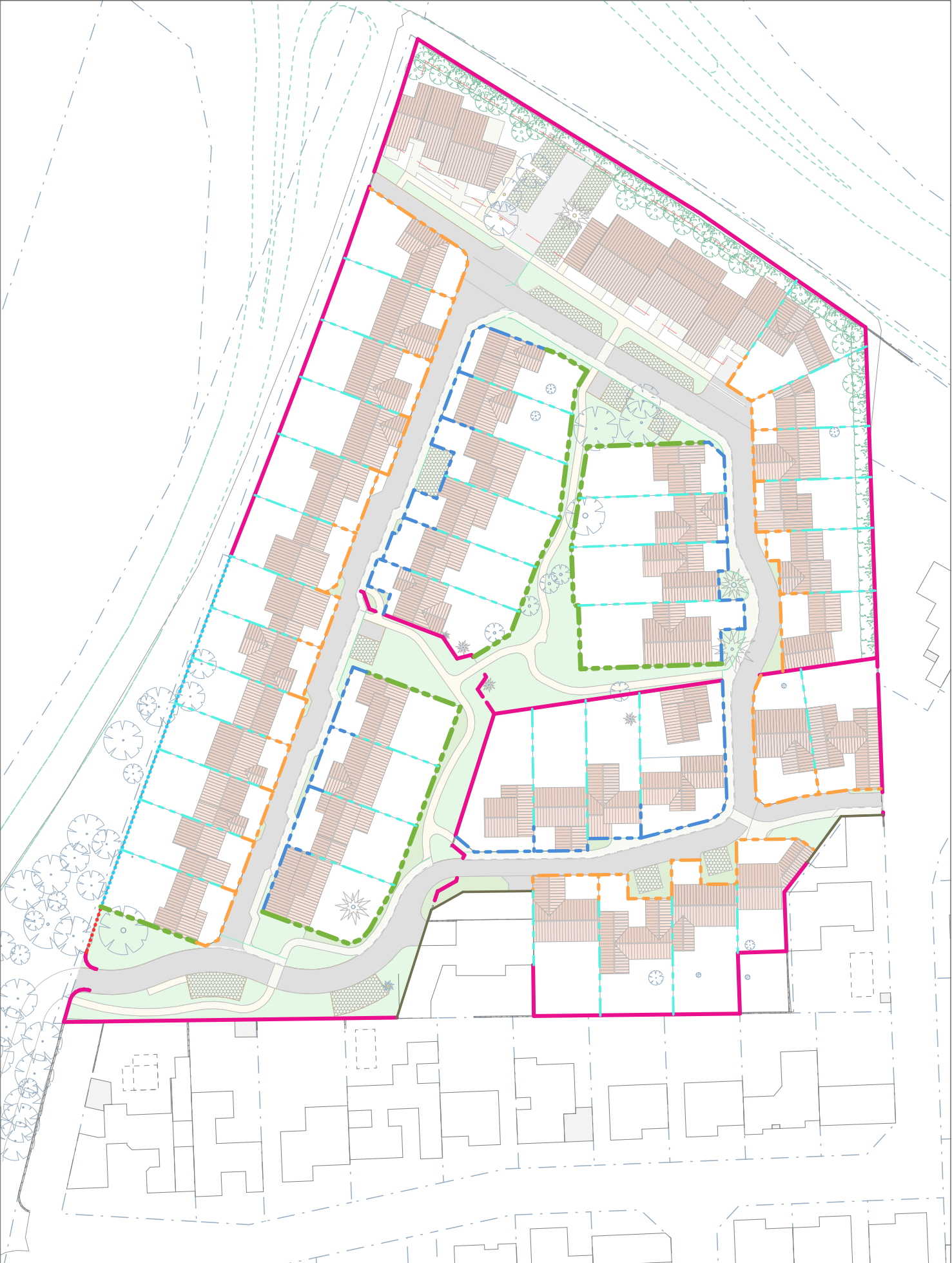
Route de Dompierre
17220 SAINT ROGATIEN

LISTE DES DOCUMENTS:

PA 4-3 Plan des clôtures
PA 4-3 Limites sur rue
PA 4-3 Limites séparatives et espace vert
PA 4-3 Palette végétale

PA

Légende		Type	Description	Hauteur	Type	Haie
Charge propriétaire		1	Limite sur rue	1,20 m	F1	doublage possible
		2	Limite sur rue	1,20 m	F2	Obligatoire
		3	Limite sur espace vert	1,80 m	F3	Obligatoire
		4	Limite séparative	1,80 m	F3 + F4 possible	doublage possible
		6	Mur haut à étendre	Idem mur haut existant		
Charge Aménageur		5	Mur existant conservé	/		
		7	Mur bahut à étendre	Idem mur bahut existant		
Hors projet		8	Existant voisin	/		



F1 – Mur plein

DIMENSIONS:
Hauteur max 1,20 m.

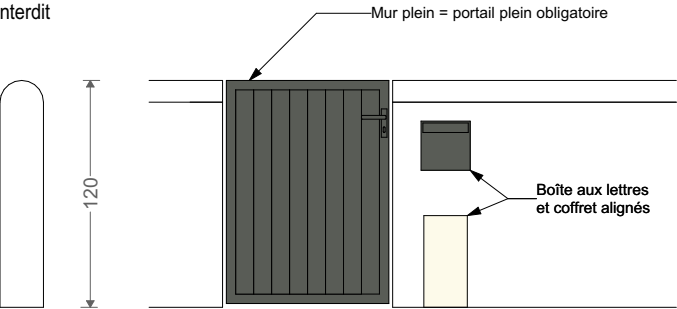
MATERIAUX:
Parpaing ou béton + enduit.

COULEURS:
Enduit blanc.

MISE EN ŒUVRE:
Le mur devra être implanté à l'alignement.
Le mur devra intégrer la boîte aux lettres et le coffrets techniques alignés verticalement.
Le sommet du mur sera arrondi, coulé sur place et avec enduit de couleur blanche.
La boîte aux lettres sera de la teinte du portail et portillon.

VÉGÉTATION:
Doublage avec haie possible côté propriété.

INTERDICTION:
Sommet plat interdit



Exemple de mur plein avec portillon



Portail et portillon

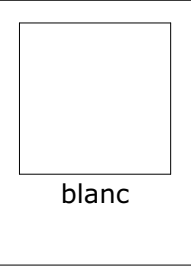
DIMENSIONS:
Identique à la clôture sur laquelle il s'implante.
Espacement maximum de 10 cm entre barreaux.

MATERIAUX:
Barreaudage vertical Acier thermolaqué ou alu thermolaqué
Poteau maçonné enduit blanc hauteur identique à clôture ou
Acier thermolaqué ou alu thermolaqué hauteur identique à clôture

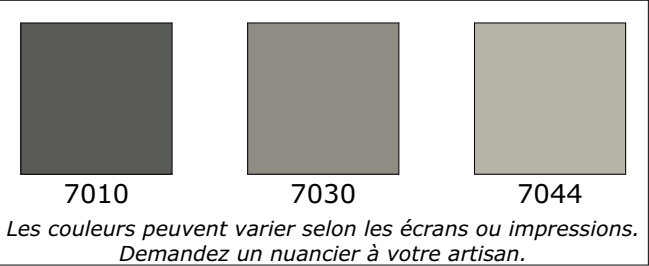
COULEURS:
Muret: Enduit blanc.
Barreaudage et cadre gris (voir RAL en bas de page).

MISE EN ŒUVRE:
Les portails et portillons ne sont pas obligatoires,

Teinte enduit



Teinte barreaudage, portail et portillon



F2 – Mur bahut avec barreaudage vertical

DIMENSIONS:
Hauteur du muret: 0,40 m
Hauteur du barreaudage: 0,80 m
Hauteur de l'ensemble: 1,20 m
Espacement maximum de 10 cm entre barreaux.

MATERIAUX:
Muret parpaing ou béton + enduit.
Barreaudage vertical Acier thermolaqué ou alu thermolaqué

COULEURS:
Muret: Enduit blanc.
Barreaudage gris (voir RAL en bas de page).

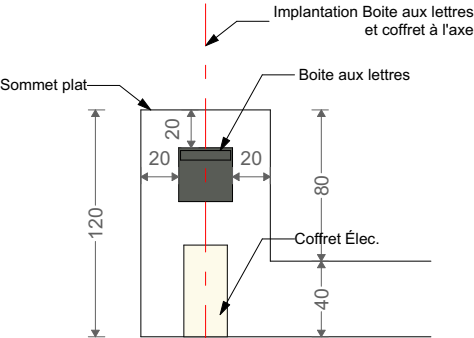
MISE EN ŒUVRE:
Le mur devra être implanté à l'alignement.

VÉGÉTATION:
Doublage avec haie obligatoire côté propriété.

INTERDICTION:
Toute autre couleur
Barreaudage horizontal
Plastique ou acier galvanisé brut proscrit

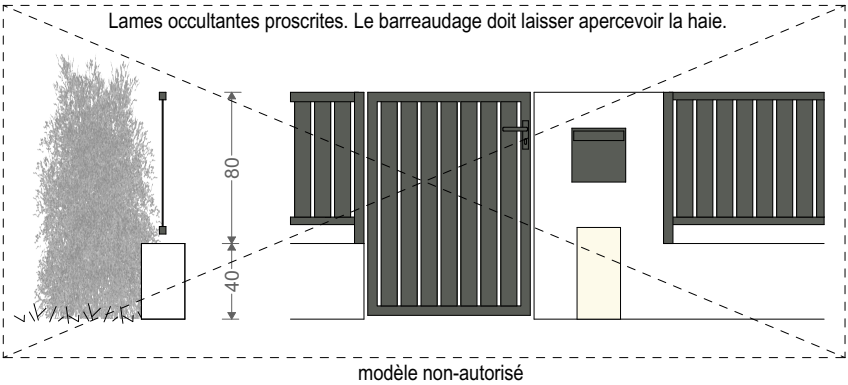
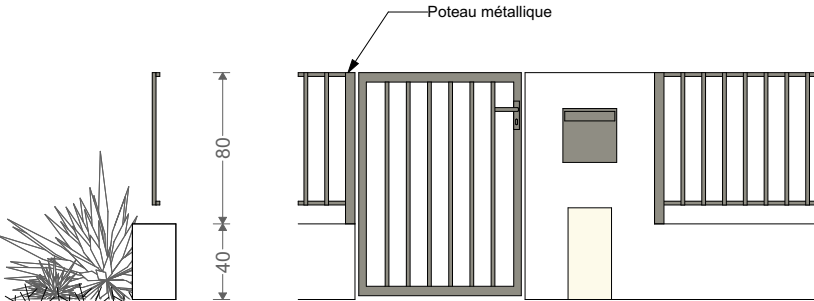
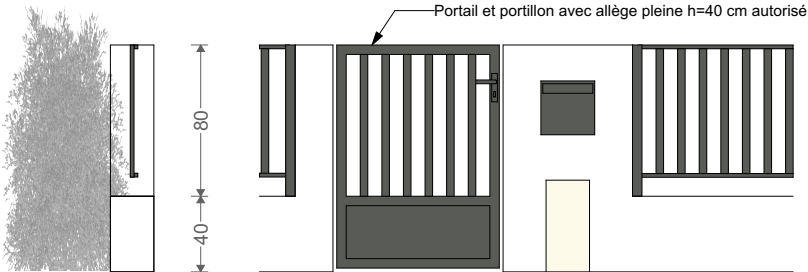
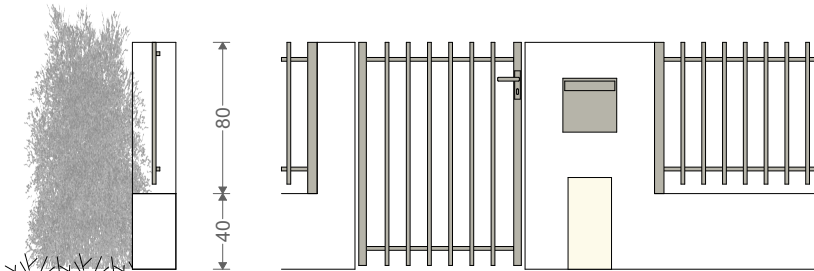
ZONAGE:
Afin de conserver une cohérence visuelle depuis l'espace public,
le même type de clôture devra être utilisé sur l'ensemble de la partie sur rue
(retour en limite séparative compris).

MURET COFFRET ET BOITES AUX LETTRES OBLIGATOIRE:
Le coffret électrique et la boîte aux lettres devront être incorporés à l'axe
d'un muret enduit blanc de 1,20 de hauteur à sommet plat.
L'encadrement devra être de 20 cm.
La boîte aux lettres sera de la teinte du barreaudage.



Muret coffret + Boîtes aux lettres

Exemples de mur bahut avec portillon



F3 – Grillage rigide

DIMENSIONS:
Hauteur 1,80m.

MATERIAUX:
Acier.
Remplissage avec lame bois autorisé.

COULEURS:
Maillage soudé gris (voir RAL en bas de page).
Bois d'aspect naturel pour les lames occultantes.

VÉGÉTATION:
En limite séparative
 Doublage avec haie possible côté propriété.
En limite sur espace vert
 Doublage avec haie obligatoire côté propriété.

INTERDICTION:
- Maille non-rectangulaire

F4 – Limite séparative

DIMENSIONS:
Hauteur max 2,00 m
Longueur max 4,00 m à partir du mur de l'habitation.

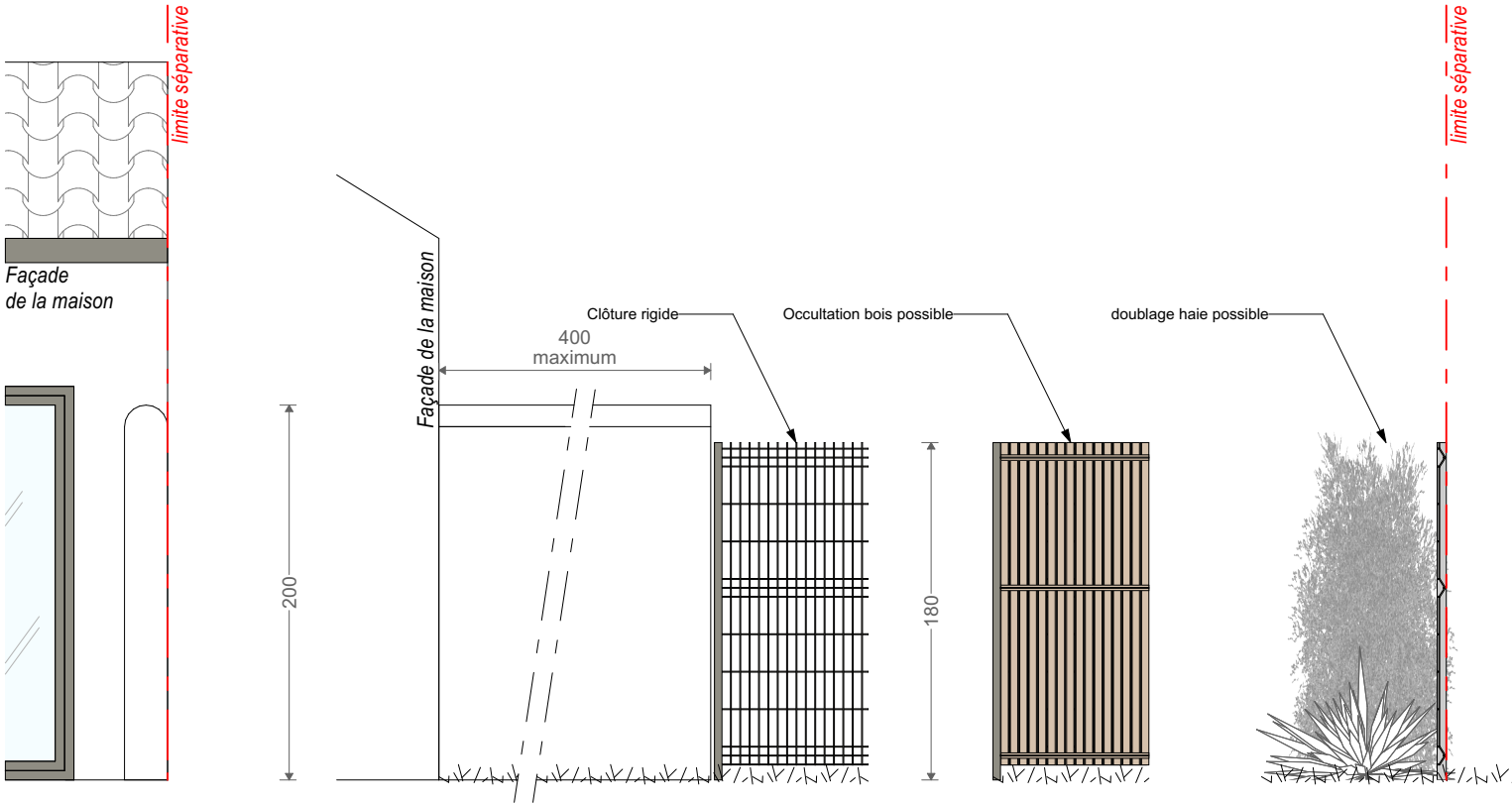
MATERIAUX:
Parpaing + enduit blanc.

COULEURS:
Enduit blanc.

MISE EN ŒUVRE:
Ce mur n'est pas obligatoire.
Le sommet du mur sera arrondi, coulé sur place.

VÉGÉTATION:
Doublage avec haie possible côté propriété.

INTERDICTION:
Sommet plat interdit



Limite séparative (côté jardin)

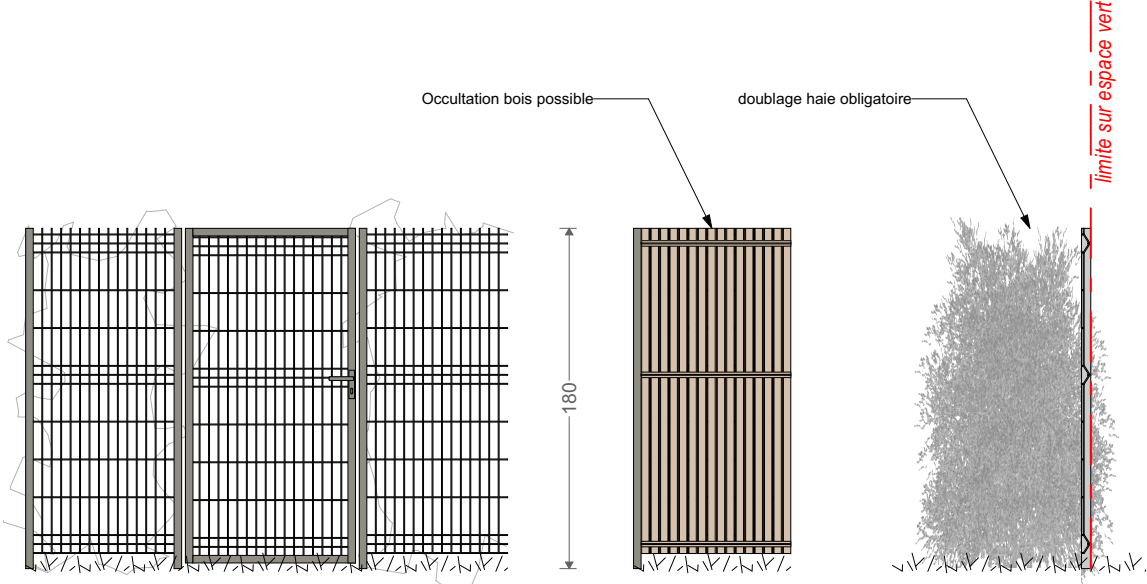
Portillon

HAUTEUR:
Hauteur 1,80m.

MATERIAUX:
Acier.
Remplissage avec lame bois autorisé.

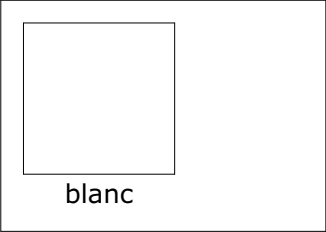
COULEURS:
Identique à la clôture sur laquelle il s'implante.
Bois d'aspect naturel pour les lames occultantes.

INTERDICTION:
Soubassement béton

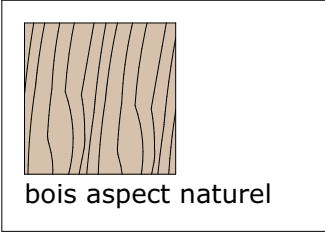


Limite sur espace vert

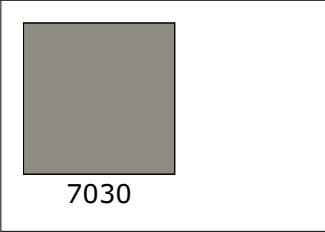
Teinte enduit



Teinte Lames occultantes



Teinte barreaudage, portail et portillon



Les couleurs peuvent varier selon les écrans ou impressions. Demandez un nuancier à votre artisan.

PA	Permis d'Aménager Route de Dompierre 17220 SAINT-ROGATIE			PA 4-3
	Maître d'Ouvrage : Lotisseurs de l'Ouest	L25.08	PERMIS D'AMENAGER	
		Ech : 1:40	Le 19/11/2025	SMO
		Limites séparatives et espace vert		



www.architectelionelcoutier.fr
LIONEL COUTIER ARCHITECTE
88 avenue des Cordeliers 17000 La Rochelle
tel : 05.46.00.01.86 - fax : 05.46.00.01.88

Palette végétale :

Composition des HAIES 80% de persistant minimum	ARBUSTES	ARBRES
Persistant à semi-persistant: - Troene commun - Viburnum rhytidophyllum - Fusain japonais - Charmille Caduque: - Cognassier du Japon 'Yukigoten' - Noisetier commun - Sambucus nigra - Seringat - Prunus spinosa - Aubépine Tapissant: - Hedera helix - Vinca minor 'alba' Bande végétalisée sur rue (40cm): - Rose trémière - Graminées - Rosier - Malva - Lavande - Sauge Grimpante persistant: - Jasmin Étoilé - Vignes vierges (Parthenocissus, Ampelopsis et Vitis) - L'Akébie Grimpante caduque: - Le Houblon - Les Clématites - La Bignone - Le Chèvrefeuille - Ipomée - Vigne	Ajonc d'Europe Arbousier Aubépine Aubépine lisse Bois de Sainte-Lucie Bourdaïne Camérisier à balai Cornouiller mâl Cornouiller sanguin Daphné lauréole Eglantier Filaire Fragon Fusain d'Europe Genévrier commun Genêt à balais Houx Lilas commun Néflier Nerprun alaterne Nerprun purgatif Noisetier Rosier des champs Prunellier Sureau noir Troène commun Viorne lantane Viorne obier	ARBRES >20 m Chêne pédonculé Chêne sessile Merisier Peuplier grisard Peuplier tremble Saule blanc ARBRES 15-20 m Aulne glutineux Charme Pin maritime Tilleul à grandes feuilles Tilleul à petites feuilles ARBRES 10-15 m Alisier torminal Chêne pubescent Chêne vert Cormier Érable champêtre Érable de Montpellier Noyer commun Orme champêtre Poirier commun Saule cendré Saule roux-cendré ARBRES <10 m Abricotier commun Amandier Cognassier Figuier Pêcher commun Pommier sauvage Prunier commun Saule marsault Saule osier, saule des vanniers Tamaris de France

INTERDIT TOUTES PLANTES PANACHÉES ET FEUILLAGE COLORÉ EXOTIQUE (type photinia, nandina, berberis, pieris, etc...) se référer à la Fiche 6 du document du PLUI: 3.1. OAP Thématiques / 3.1.2 OAP Paysage et Trame verte et bleue.

PA	Permis d'Aménager Route de Dompierre 17220 SAINT-ROGATIE		PA 4-3	 www.architectelionelcoutier.fr LIONEL COUTIER ARCHITECTE 88 avenue des Cordeliers 17000 La Rochelle tel : 05.46.00.01.86 - fax : 05.46.00.01.88	
	Maître d'Ouvrage : Lotisseurs de l'Ouest	PERMIS D'AMENAGER			PLAN n°
		Ech : Le 19/11/2025			SMO
		Palette végétale			
	L25.08				